



**HAL**  
open science

## Quel est le niveau d'intégration des sites d'intérêt géologique dans le réseau d'aires protégées ?

Lilian Léonard, Guillaume Grech, Coline Chanet, Paul Rouveyrol, Katia Hérard, Grégoire Egoroff

### ► To cite this version:

Lilian Léonard, Guillaume Grech, Coline Chanet, Paul Rouveyrol, Katia Hérard, et al.. Quel est le niveau d'intégration des sites d'intérêt géologique dans le réseau d'aires protégées ?. Mémoire hors série de la Société géologique de France, 2022, 10 ans d'inventaire national du patrimoine national du patrimoine géologique (INPG) : bilan, usages, perspectives, 17, pp.203-206. mnhn-04431596

**HAL Id: mnhn-04431596**

**<https://mnhn.hal.science/mnhn-04431596>**

Submitted on 1 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Schmieder M, Elmar Buchner E, Schwarz WH, Trieloff M, Lambert P. 2010. A Rhaetian  $^{40}\text{Ar}/^{39}\text{Ar}$  age for the Rochechouart impact structure (France) and implications for the latest Triassic sedimentary record. *Meteoritics & Planetary Science*, 45 (8), 1225-1242.

## Quel est le niveau d'intégration des sites d'intérêt géologique dans le réseau d'aires protégées?

Lilian Léonard, Guillaume Grech, Coline Chanet, Paul Rouveyrol, Katia Hérard

UMS PatriNat – Muséum national d'Histoire naturelle, 36 rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 75231 Paris Cedex 05  
lilian.leonard@mnhn.fr

Grégoire Egoroff

Muséum national d'Histoire naturelle, CR2P, UMS-PatriNat, 43 rue Buffon CP48, 75005 Paris

### Résumé

L'UMS PatriNat (MNHN, AFB, CNRS) développe et administre, à la demande du ministère en charge de l'Écologie, la base de données nationale Espaces protégés. Elle garantit sa cohérence au niveau national pour répondre aux enjeux nationaux, communautaires et internationaux en matière de suivi et d'évaluation des politiques de conservation de la nature.

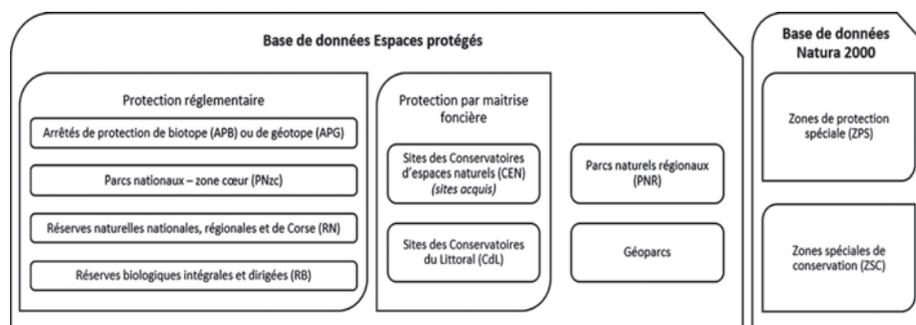
L'objectif de cette première étude est de dresser un état de la prise en compte des sites d'intérêt géologique dans le réseau d'aires protégées en fonction des types d'outils de protection et des réseaux de gestionnaires. Les résultats se fondent sur le croisement de la base nationale Espaces protégés avec les couches des sites d'intérêt géologique de quatre régions de France métropolitaine produites dans le cadre de l'inventaire national du patrimoine géologique (INPG).

**MOTS-CLÉS:** INPG, Espaces protégés, croisement cartographique

## Matériels et méthodes

L'analyse porte sur les sites d'intérêt géologique de l'INPG des régions Auvergne, Basse-Normandie, Bretagne et Limousin sélectionnées sur la base de la disponibilité et de la diffusion des données sur l'INPG. Ces quatre régions nous permettent de travailler sur deux ensembles de régions adjacentes dont l'un est en contexte littoral et l'autre totalement continental.

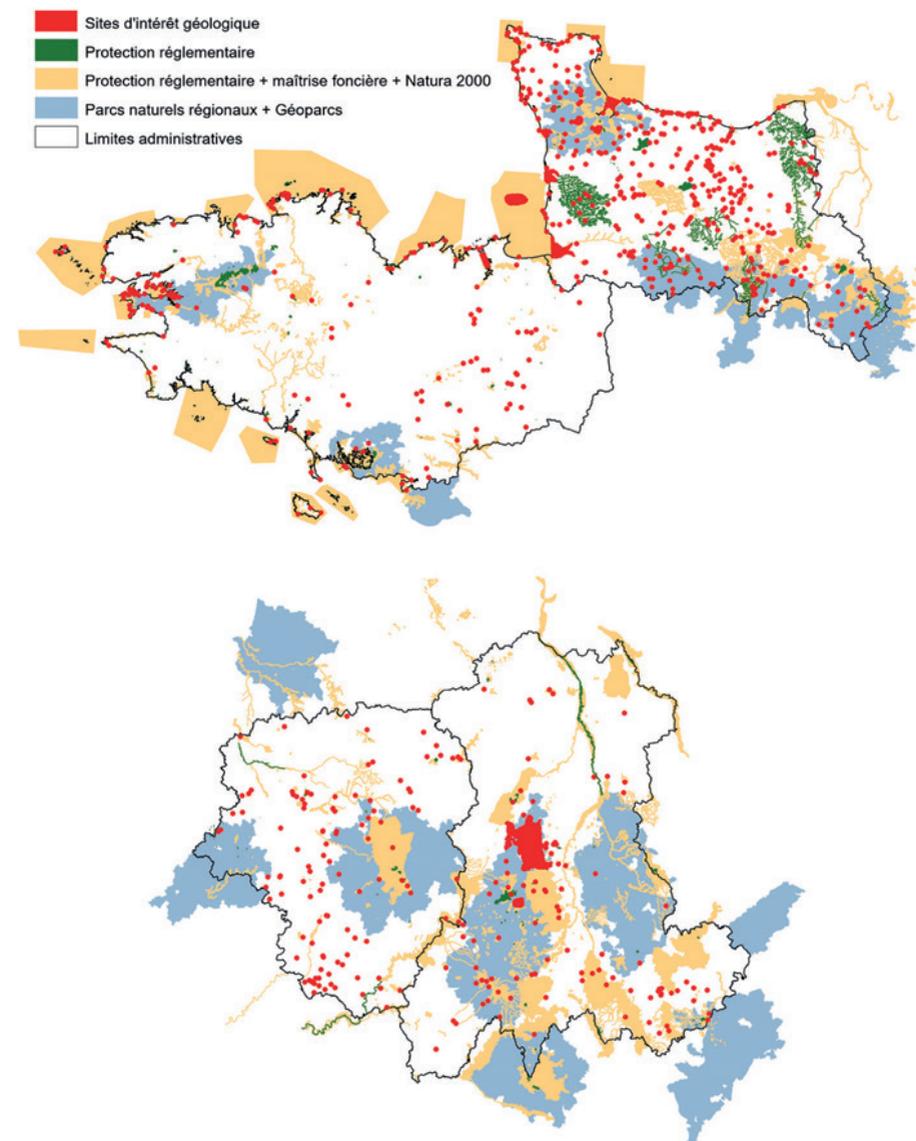
Le niveau d'intégration des sites de l'INPG dans le réseau d'aires protégées est évalué par croisement des couches SIG de ces sites avec celles des aires protégées gérées dans les bases de données Espaces Protégés et Natura 2000 de l'INPN selon l'organisation présentée dans la figure 1.



**Figure 1** – Organigramme des bases de données de l'INPN utilisées pour cette étude : Espaces protégés et Natura 2000. Ces organigrammes détaillent les outils considérés dans le croisement de leurs périmètres avec ceux des sites de l'INPG.

Le niveau d'intégration des sites d'intérêt géologique dans le réseau d'aires protégées est évalué par croisement cumulatif des couches d'aires protégées en considérant trois situations (fig. 2) :

1. la couche des outils de protection réglementaire correspondant au réseau de protection « forte » considéré dans la Stratégie de Créations des Aires Protégées (SCAP),
2. la couche combinée des outils réglementaires, de maîtrise foncière et des sites Natura 2000 correspondant au réseau d'aires protégées dit « étendu »,
3. la couche des Parcs naturels régionaux et des Géoparc correspondant à des territoires qui contribuent à la reconquête de la biodiversité et qui sont vecteurs de l'appropriation citoyenne du réseau d'aires protégées étendu et de la nature.



**Figure 2** – Croisement des aires protégées de l'INPN et des sites de l'INPG sur les quatre régions tests. En rouge les sites de l'INPG, en vert [1] le réseau de sites sous protection réglementaire, en jaune [2] le réseau d'aires protégées dit « étendu » combinant les outils réglementaires, de maîtrise foncière et des sites Natura 2000, en bleu [3] les Parcs naturels régionaux + les Géoparc.

## Résultats

Sur les quatre régions étudiées, entre 70 et 99 % des surfaces des sites de l'INPG sont situées en dehors du réseau d'aires protégées réglementaires. Les résultats mettent également en évidence une hétérogénéité forte du réseau des sites d'intérêt géologique (nombre, surface, proportion du territoire) d'une région à l'autre. Les proportions de surface des sites d'intérêt géologique incluses dans le réseau d'aires protégées semblent corrélées au taux de couverture en aires protégées sur le territoire considéré. La présence des sites d'intérêt géologique est importante pour les quatre régions test dans les sites Natura 2000 et dans les PNR en raison de l'étendue de ces deux réseaux (entre 18 et 48 % des surfaces régionales des sites d'intérêt géologique pour Natura 2000 et entre 26 et 78 % pour les PNR). On observe que les régions ayant les plus importants réseaux de sites d'intérêt géologique (Basse-Normandie, 406 sites, et Auvergne, 107 sites) sont celles dont les sites sont majoritairement localisés en dehors du réseau actuel d'aires protégées réglementaires. À l'inverse, la région Limousin, qui présente le réseau de sites d'intérêt géologique le moins étendu en superficie, possède un niveau d'intégration supérieur à 30 %.

## Discussion et conclusion

L'analyse n'a pas intégré à ce stade la note d'intérêt patrimonial ou des besoins de protection des sites (De Wever *et al.* 2014) dans l'évaluation du niveau d'intégration des sites d'intérêt géologique dans le réseau d'aires protégées. La prise en compte de ces critères permettrait de détecter d'éventuelles zones d'intérêt du patrimoine géologique oubliées dans le réseau des espaces protégés ou d'actualiser les informations renseignées dans les fiches des sites de l'INPG.

Cette étude ne prend pas non plus en compte l'adéquation entre le type de protection apportée par les espaces où se trouvent les sites géologiques et les besoins de ces sites. Le niveau d'intégration sera cependant un indicateur à suivre avec le développement des listes départementales de sites d'intérêt géologique et des arrêtés de protection de géotope, outils de protection réglementaires spécifiques au géopatrimoine créés en 2015.

## Référence

De Wever P, Egoroff G, Cornée A, Lalanne A. (eds) 2014. Géopatrimoine en France. – *Mém. H.S. Soc. Géol. Fr.*, 14, 180 p.